



carte d'identité pas prête

Par **schilo777**, le **15/06/2010** à **16:12**

Mon mari a une date pour récupérer son premier récépissé de séjour car père d'un enfant français.

On lui a dit que ce sera à condition que la carte d'identité de notre fille de 4 mois soit présentée. Hors il sera en mesure de montrer uniquement un récépissé prouvant que la demande de CI a été faite mais qu'elle n'est pas prête, elle est en cours de fabrication. Cela est-il acceptable par la préfecture? merci pour votre réponse.